

Année 2023 - 2024  
Lundi 25 septembre 2023

**COMMUNIQUE DE  
PRESSE**

Syndicat Indépendant des Personnels  
de Direction de l'Éducation Nationale

## Harcèlement : communiqué de presse d'Indépendance et Direction

Les établissements connaissent actuellement une augmentation des sollicitations par les familles mentionnant le terme de harcèlement. On ne peut que se féliciter de cette libération de la parole des victimes de harcèlement, dont nous estimons qu'il ne doit pas être uniquement qualifié de scolaire puisque c'est un sujet beaucoup plus vaste. De plus, la souffrance ressentie par un jeune ou une famille ne doit jamais être niée même lorsque des paroles ou des faits ne relèvent pas à proprement parler de la définition du harcèlement, mais d'une simple mésentente ou conflit entre élèves.

Ce que le traitement actuel du harcèlement met en lumière c'est la dégradation du service public de l'Éducation nationale.

Il ne faudrait pas se tromper de diagnostic, car pour reprendre la célèbre phrase de Camus, mal nommer les choses c'est ajouter à la misère du monde.

Le sujet c'est bien le manque de personnels, médecins, infirmiers, assistants sociaux, psychologues : postes insuffisants, postes de plus en plus difficilement pourvus, absences non remplacées, temps partiels non compensés.

Pour certains commentateurs de l'actualité, la sanction serait l'alpha et l'oméga du traitement du harcèlement. Il est bon de rappeler que les collèges et lycées ne se situent pas en dehors de l'État de droit, et qu'avant d'engager toute mesure disciplinaire, dont le conseil de discipline, la règle du contradictoire s'applique et que les faits doivent être constitués.

Notre système scolaire n'aurait donc plus que l'exclusion comme solution ! Depuis plus de vingt ans, l'ensemble des services a été tellement dégraissé que tous les personnels, dont les administratifs, se trouvent à la peine en établissement, Parce qu'à tous les étages de la Grande Maison c'est le même constat : tout le monde arrive à la limite du point de rupture en raison des postes supprimés ou des absences non remplacées. Les personnels poussés au bout de leurs limites par des conditions de travail maltraitantes risquent plus de commettre des maladroites.

Comment en établissement un chef d'établissement peut-il se consacrer suffisamment au suivi des élèves quand il doit palier à l'absence non remplacée d'un adjoint, d'un gestionnaire, d'une secrétaire, d'un CPE ?

**Indépendance et Direction** dénonce le lynchage médiatique et la recherche de boucs émissaires.

Le Ministère parle de formation, nous demandons des moyens humains !

L'éradication du harcèlement passe par une présence humaine plus importante et permanente en établissement. Les élèves et les parents n'ont pas besoin de plus de plateforme numérique, mais de vraies personnes présentes qui peuvent leur consacrer du temps. Et comme chacun le sait, le temps c'est de l'argent. Aussi, si la lutte contre le harcèlement est une vraie priorité, alors il faudra financer les postes. L'argent a bien été trouvé pour le SNU et le PACTE !



L'information directe aux adhérents

Les pays Nordiques et en particulier le Danemark sont souvent cités en exemple par le Ministre. Au Danemark, chaque école dispose de son propre médecin et de son propre psychologue. Cela correspond à ce que nous demandons. Toutefois on ne peut considérer un fonctionnement ou une politique publique indépendamment de sa société. Le Danemark est une société de la confiance et du dialogue social alors que la France est marquée par une grande brutalité dans les rapports sociaux.

Combattre efficacement et rapidement le harcèlement exige des moyens à la hauteur de cet objectif, c'est-à-dire des personnels formés et permanents dans les EPLE et non de se satisfaire d'annonces simplistes. L'enjeu du bien-être de tous et surtout de nos enfants est la garantie d'un avenir assuré et serein pour eux.